

**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

11

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021
Acte n° DEL-290621-00

Convocation du 18/06/2021

Sous la présidence de M. Jean-Marc WITZ, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Marie Aude HELD, Joëlle BREG, Cécile EVRARD, Nadine CROS, Marielle KNECHT, Béatrice ACKERMANN LORBER, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Martial BURGER.

=====

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu de la réunion du 26/03/2021.

2. OUVRIER COMMUNAL : démission et création de poste

Suite à la démission de M. Frédéric KOHLER, exerçant les fonctions d'ouvrier communal, M. le Maire propose l'embauche de Mme Virginie WETTA pour son remplacement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 2,5/35^{ème}, à compter du 01/07/2021 pour les fonctions d'agent technique.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53. Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 338

3. DESIGNATION D'UN REFERANT « AMBROISIE »

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie dans notre département, l'Agence Régionale de Santé sollicite la désignation de deux référents par commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, désigne comme référents « ambroisie » :

- Mme Cécile EVRARD
- M. Frédéric HEINRICH

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le **CONSEIL MUNICIPAL** approuve la décision modificative suivante

Commune de Saint-Maurice
Budget Principal

Décision modificative N° 1/2021 du 29 06 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
73111	Taxes foncières et habitations		- 26 191,00
74834	Compensation au titre exonération taxe foncière		+31 708,00
615231	Entretien, réparation voirie	+ 5 517,00	
BALANCE		5 517,00	5 517,00

5. DIVERS

➤ Personnel : Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en date du 31/05/2021, le Comité Technique du CD67 a émis un avis favorable à l'arrêté relatif aux Lignes Directrices de Gestion pour la Commune de St Maurice.

➤ Taxe de séjour 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes institue la taxe de séjour sur l'ensemble de la Vallée de Villé à compter du 01 janvier 2022.

La Commune de St Maurice ne collectera donc plus cette taxe à compter du 31/12/2021, mais bénéficiera d'une rétrocession à hauteur de 2/3 de la part de la Communauté de Communes.

Madame Béatrice LORBER en profite pour faire un rapide compte de rendu de la dernière commission Tourisme de la Communauté de Communes.

➤ Brigades Vertes

Suite de la réunion à la Communauté de Communes, relative à la mise en place du dispositif « Brigade Verte » sur le territoire, la Commune de St Maurice a manifesté son intention d'adhésion à ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve du versement d'une aide à hauteur de 40 % de la part de la Collectivité Européenne d'Alsace.

➤ MJC-Animations de rue été 2021

M. Jean Philippe HOLWEG rappelle au Conseil, l'animation de rue gratuite sans inscription et pour tout public, organisée par l'Espace Ado du Centre Social de la MJC Le Vivarium en collaboration avec les associations du village.

Celle-ci aura lieu le **mardi 13 juillet 2021 à partir de 16h sur la place des fêtes**. Il invite l'ensemble de l'équipe à participer.

➤ Curage de fossés

Suite aux nombreux orages et aux pluies diluviennes de ces derniers temps, l'ensemble des fossés du ban communal, sont obstrués.

Monsieur le Maire a fait réaliser un devis pour les travaux de curage, mais au vu du coût important, une partie de l'équipe municipale décide d'effectuer le nettoyage des fossés, **samedi le 10 juillet prochain.**

Lu et approuvé
Suivent les signatures



Le Maire
Jean Marc WITZ

Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20210629-DEL-29062021-01-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021